



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Midi-Pyrénées

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2017 - 31/12/2017
Version	2017.0
Statut - Nœud actuel	Ouvert - Région Midi-Pyrénées
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP073
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Midi-Pyrénées
Période de programmation	2014 - 2020
Version	6.0
Numéro de la décision	C(2017)2430
Date de la décision	06/04/2017
Autorité de gestion	Conseil Régional Midi-Pyrénées
Organisme de coordination	Mission de Coordination des Organismes Payeurs

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	10
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	21
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	24
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	25
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	28
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	29
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	29
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	29
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	30
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	32
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	33
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	33
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	34
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	35
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	35
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	40
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	42
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	42
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	42
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	42
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	42

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	47
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	48
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME	49
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	50
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	52
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	53
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	58
Annexe II	59
Documents	68

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,01	0,34	2,93
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					70,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017					30 450,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2017	1,85	15,17	1,85	15,17	12,19
		2014-2016	5,83	47,82	0,57	4,68	
		2014-2015	0,30	2,46	0,30	2,46	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 827 808,24	16,65	155 720,68	0,92	16 981 132,08
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	5 660 377,36
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	118 575 501,13	73,24	36 448 848,92	22,51	161 899 943,40
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	119 994,38	1,92	0,00	0,00	6 260 377,36
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 174 499,98	42,06	0,00	0,00	7 547 169,81
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	124 697 803,73	62,87	36 604 569,60	18,45	198 349 000,01

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2017	2,81	44,87	2,81	44,87	6,26
		2014-2016	2,38	38,00	1,17	18,68	
		2014-2015	0,84	13,41	0,84	13,41	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	13 207 547,17
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	38 240 736,88	38,24	24 107 025,94	24,11	100 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	38 240 736,88	33,78	24 107 025,94	21,29	113 207 547,17

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2017	0,10	15,97			0,63
		2014-2016	0,30	47,90			
		2014-2015					
% d'IAA bénéficiant d'un soutien (4.2) (%)		2014-2017					11,50
		2014-2016					
		2014-2015					
% d'exploitations bénéficiant d'un soutien pour la transformation/commercialisation à la ferme (4.2) (%)		2014-2017					1,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 422 414,04	57,48	3 462 166,03	36,70	9 433 962,26
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	37 760 874,02	85,10	11 428 384,74	25,76	44 372 641,51
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	7 547 169,81
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	43 183 288,06	70,38	14 890 550,77	24,27	61 353 773,58

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017			3,12	176,11	1,77
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017			3,22	70,75	4,55
		2014-2016					
		2014-2015			0,01	0,22	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2017			3,87	42,57	9,09
		2014-2016					
		2014-2015			18,42	202,64	
% surface forestière concernée par les contrats Natura 2000 forestiers (%)		2014-2017					8,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	265 688,30	14,08	122 701,28	6,50	1 886 792,45
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 032 980,61	44,46	1 473 410,19	13,02	11 320 754,72
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	25 138 352,58	27,70	3 194 978,92	3,52	90 761 736,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 955 788,99	10,85	9 955 788,99	10,85	91 744 457,33
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	188 679,25
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	648 254 330,81	61,04	522 683 041,48	49,21	1 062 088 905,33
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	688 647 141,29	54,74	537 429 920,86	42,72	1 257 991 325,08

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2017			0,11	2,20	5,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 682 476,07	7,78	306 968,06	0,65	47 320 754,72
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 682 476,07	7,78	306 968,06	0,65	47 320 754,72

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2017			0,05	18,78	0,27
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	8 612,06	0,46	0,00	0,00	1 886 792,45
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 886 792,45
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 151 264,54	72,62	1 112 695,51	25,64	4 339 622,64
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	18 545 447,24	106,66	2 019 300,12	11,61	17 387 355,89
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	821 469,86	43,54	123 234,71	6,53	1 886 792,45
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	22 526 793,70	82,25	3 255 230,34	11,89	27 387 355,88

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					60,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					0,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2017			97,96	108,74	90,08
		2014-2016			97,96	108,74	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	7 252 905,57	42,71	2 895 820,79	17,05	16 981 132,08
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	18 638 181,54	16,14	1 050 316,31	0,91	115 481 265,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	25 891 087,11	19,55	3 946 137,10	2,98	132 462 397,08

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2017					35,67
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	69 080 000,13
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	69 080 000,13

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Ce Rapport Annuel de Mise en Oeuvre présente les données quantitatives présentées pour un RAMO ordinaire, des données qualitatives sur la mise en œuvre du programme de Développement Rural Midi-Pyrénées pour la programmation 2014-2020.

Ainsi sont présentés :

- Les engagements au 31/12/2017 relatifs aux dispositifs mis en œuvre en 2014, 2015, 2016 et 2017 (Table A)
- Les réalisations (données financières, indicateurs de résultat et d'impact - Tables B à G) relatives aux dossiers payés au 31 décembre 2017. Comme stipulé après la modification du règlement UE 215/2014 en date du 23 février 2018, « en application du nouveau règlement, les autorités de gestion ont le choix de la méthodologie qu'elles souhaitent retenir pour comptabiliser les opérations, y compris d'en rester à la méthodologie initiale, y compris de faire des choix distincts par indicateur ou par dispositif » ; ainsi la CE autorise désormais que :

“La valeur intermédiaire et la valeur cible d'un indicateur de réalisation renvoient aux valeurs obtenues

- *Par des opérations dans lesquelles toutes les actions conduisant à des réalisations ont été menées intégralement, mais pour lesquelles tous les paiements n'ont pas nécessairement été effectués, ou*
- *Aux valeurs obtenues par des opérations qui ont commencé, mais dans lesquelles certaines actions conduisant à des réalisations sont encore en cours,*
- *Ou à ces deux types de valeurs”*

Contrairement à la règle initiale, qui ne comptabilisait que les opérations achevées, les opérations pour lesquelles il y a eu un début de réalisation peuvent désormais être prises en compte. Cette nouvelle méthode permet de refléter plus précisément l'état d'avancement des programmes.

L'AG a donc décidé d'utiliser cette nouvelle règle dès le RAMO de cette année pour le comptage du nombre de dossiers et également le total de dépenses publiques. Désormais tous les dossiers ayant reçus au moins un premier paiement sont comptabilisés et non plus uniquement les dossiers soldés.

- Le rythme de mise en œuvre du PDR, illustré par les données (en engagements et réalisations) présentées en parties a), b) et en section 11 a été marqué :

D'une part, une forte dynamique de programmation sur l'ensemble des Types d'Opération

De plus, la logique d'intervention a été revue en 2017. Cette révision a eu pour objectif de rendre plus cohérent les actions soutenues avec la stratégie du PDR Midi-Pyrénées notamment via une simplification des mesures ayant des effets secondaires sur d'autres domaines prioritaires.

Les données présentées ci-après sont celles relatives aux dossiers engagés et payés au 31/12/2017 afin de présenter un état des lieux le plus proche de la réalité. Le Top Up a été comptabilisé pour cette revue de la programmation, des engagements et des paiements.

De plus, nous avons constaté quelques incohérences entre les nombres de dossiers programmés par rapport aux nombres de dossiers engagés. Cet écart provient d'une erreur de saisie SI dans le logiciel OSIRIS. Ces erreurs ne figurent pas dans le présent RAMO.

Priorité 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La Priorité 1 est une priorité transversale à l'ensemble du Programme de développement rural MidiPyrénées, aucune maquette financière n'y est rattachée.

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la Priorité 1 : 125 dossiers ont été programmés, 51 dossiers ont été engagés et 4 dossiers ont été payés.

DP1A. Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales. S'il n'est pas possible de suivre l'évolution de la consommation de la maquette au niveau de ce domaine prioritaire, il peut cependant être noté que les dispositifs suivants portent des contributions secondaires à ce domaine prioritaire :

- 1.1.1 : Formation professionnelle continue des acteurs : Depuis le début de la programmation, 4 dossiers ont été engagés (sur 7 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 177 415,67 € et 624 030,29 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 1.2.1 Information et diffusion de connaissances et de pratiques. Depuis le début de la programmation, 58 dossiers ont été engagés (sur 108 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 587 214,26 € et 839 959,01 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 58 dossiers, 39 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 959 907,76 € engagés et 508 387,38 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 155 720,68 € ont été payés (TDP) dont 40 566,27 € de contrepartie FEADER.

(Pour rappel : ont été comptabilisés les dossiers ayant reçus au moins 1 paiement au 31/12/2017).

DP1B. Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement. S'il n'est pas possible de suivre l'évolution de la consommation de la maquette au niveau de ce domaine prioritaire, il peut cependant être noté que les dispositifs suivants portent des contributions secondaires à ce domaine prioritaire :

- 16.1.1 Mise en place et fonctionnement des GO PEI et de leurs projets d'innovation. Depuis le début de la programmation, 8 dossiers ont été engagés (sur 10 programmés), pour un total de dépenses publiques de 3 174 499,98 € et 1 334 475,54 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 8 dossiers, 3 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiquées de 631 086,73 € engagés et 334 475,95 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 16.2.1 Coopération interprofessionnelle pour l'émergence ou le renforcement de filières territorialisées : aucun dossier engagé.

DP1C. Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de

l'agriculture et de la foresterie. S'il n'est pas possible de suivre l'évolution de la consommation de la maquette au niveau de ce domaine prioritaire, il peut cependant être noté que les dispositifs suivants portent des contributions secondaires à ce domaine prioritaire :

- 1.1.1 : Formation professionnelle continue des acteurs : 4 dossiers ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques engagés de 1 177 415,67 € et 624 030,29 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 1.2.1 Information et diffusion de connaissances et de pratiques. Depuis le début de la programmation, 58 dossiers ont été engagés (sur 108 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 587 214,26 € et 839 959,01 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 58 dossiers, 39 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 959 907,76 € engagés et 508 387,38 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 155 720,68 € ont été payés (TDP) dont 40 566,27 € de contrepartie FEADER.

(Pour rappel : ont été comptabilisé les dossiers ayant reçus au moins 1 paiement au 31/12/2017).

Priorité 2. Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts.

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la Priorité 2 : 9572 dossiers ont été programmés, 5015 dossiers ont été engagés et 2264 dossiers ont été payés.

DP2A. Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole. Sur l'ensemble des dispositifs concourant à l'amélioration de la compétitivité des agriculteurs, 9 ont fait l'objet d'engagements au 31/12/2017 :

- 1.1.1 Formation professionnelle continue des acteurs : 4 dossiers ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques engagés de 1 177 415,67 € et 624 030,29 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 1.2.1 Information et diffusion de connaissances et de pratiques. Depuis le début de la programmation, 58 dossiers ont été engagés (sur 108 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 587 214,26 € et 839 959,01 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 58 dossiers, 39 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 959 907,76 € engagés et 508 387,38 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 155 720,68 € ont été payés (TDP) dont 40 566,27 € de contrepartie FEADER.
- 4.1.1 Investissements de modernisation des élevages : Depuis le début de la programmation, 2411 dossiers ont été engagés (sur 2467 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 102 153 831,46 € et 49 431 184,91 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 2411 dossiers, 785 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 33 634 420,69 € engagés et 14 436 495,80 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 29 590 249 € ont été payés (TDP) dont 15 249 217,25 € de contrepartie FEADER.
- 4.1.2 Investissements spécifiques des exploitations engagées dans une démarche de valorisation qualitative reconnue : Depuis le début de la programmation, 418 dossiers ont été engagés (sur 430

programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 7 341 777,58 € et 3 396 381,11 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 418 dossiers, 110 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 2 035 477,43 € engagés et 719 202,08 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 2 596 347,36 € ont été payés (TDP) dont 1 373 526,74 € de contrepartie FEADER.

- 4.1.3 Investissements spécifiques agro-environnementaux : Depuis le début de la programmation, 692 dossiers ont été engagés (sur 768 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 5 291 232,61 € et 1 109 446,98 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 692 dossiers, 204 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 636 310,41 € engagés et 184 365,18 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 1 970 469,90 € ont été payés (TDP) dont 475 419,29 € de contrepartie FEADER.
- 4.1.5 Investissements des productions végétales spécialisées : Depuis le début de la programmation, 122 dossiers ont été engagés (sur 161 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 663 498,72 € et 839 445,08 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 122 dossiers, 27 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 626 219,28 € engagés et 308 070,04 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 4.1.6 Investissements productifs des CUMA : Depuis le début de la programmation, 439 dossiers ont été engagés (sur 504 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 5 752 216,52 € et 2 997 133,17 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 439 dossiers, 152 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 879 184,05 € engagés et 987 857,70 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 2 291 782,32 € ont été payés (TDP) dont 1 171 399,96 € de contrepartie FEADER.
- 6.4.1 Soutien aux activités non agricoles dans les zones rurales : Depuis le début de la programmation, 11 dossiers ont été engagés (sur 15 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 172 507,55 € et 75 015,11 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 11 dossiers, 2 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 24 258,89 € engagés et 6 285,21 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 16.1.1 Mise en place et fonctionnement des GO PEI et de leurs projets d'innovation. Depuis le début de la programmation, 8 dossiers ont été engagés (sur 10 programmés), pour un total de dépenses publiques de 3 174 499,98 € et 1 334 475,54 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 8 dossiers, 3 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 631 086,73 € engagés et 334 475,95 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.

1 TO n'a pas fait l'objet d'engagements :

- 4.1.4 Investissements individuels de petite hydraulique agricole au 31/12/2017 : depuis le début de la programmation 258 849,82 € a été programmé sur ce TO dont 196 051,75 € en 2017. 14 dossiers ont été programmés, cependant aucun engagement n'a été réalisé à ce jour.

Exemple de projet : 6.4.1 Soutien aux activités non agricoles dans les zones rurales

Nom du projet : Création d'une ferme de découverte d'une ferme laitière en Aveyron

Porteur du projet : Christian Bessière

Bénéficiaires finaux : Laurence et Christian Bessière

Subvention FEADER : 13250 €

Subvention publique totale du projet : 25 000€

Descriptif du projet : Laurence et Christian Bessière possèdent une ferme de bovin lait à proximité de Rodez dans l'Aveyron. Ils ont aménagé une salle avec une vitrine réfrigérée et une cuisine pour faire déguster le Bleu des causses produit notamment à partir du lait de leurs vaches. Les abords de leur ferme ont aussi été aménagés.

Plus-value de l'action : Ces aménagements permettent à Laurence et Christian Bessière de proposer des visites de la ferme pour présenter les vaches et les veaux et faire déguster le Bleu des Causses. Des classes sont accueillies pour des sorties pédagogiques. La salle est également louée comme salle de réception, ce qui permet une diversification des revenus de l'exploitation.

Site web : <http://ferme-gazenas.com/>

DP2B. Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations. Seuls deux dispositifs sont fléchés sur le domaine prioritaire 2B, relatif à l'entrée de jeunes agriculteurs formés dans le secteur agricole :

- 6.1.1 Dotation jeunes agriculteurs (DJA) : Depuis le début de la programmation, 1515 dossiers ont été engagés, pour un total de dépenses publiques de 37 788 799,50 € et 29 875 260,00 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 1515 dossiers, 388 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 13 233 100,00 € engagés 10 586 480,00 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 23 671 665,50 € ont été payés (TDP) dont 18 594 958,80 € de contrepartie FEADER.
- 6.1.2 Prêts Bonifiés : Depuis le début de la programmation, 3238 dossiers ont été engagés (sur 339 programmés), pour un total de dépenses publiques engagé de 6 139 874,68 €. Parmi ces 3238 dossiers, 339 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 80 758,92 € engagés. Au 31/12/2017, 435 360,44 € ont été payés (TDP) dont 344 253,68 € de contrepartie FEADER.

Priorité 3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la Priorité 3 : 498 dossiers ont été programmés, 337 dossiers ont été engagés et 95 dossiers ont été payés

DP3A. Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles. Les dispositifs ayant fait l'objet

d'engagement sont les suivants :

- 3.1.1. Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité. Depuis le début de la programmation, 24 dossiers ont été engagés (sur 49 programmés), pour un total de dépenses publiques de 64 653,56 € et 34 266,28 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 24 dossiers, 1 a été engagé en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 346,40 € engagés et 713,59 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 3.2.1. Information et promotion des produits engagés dans des systèmes de qualité. Depuis le début de la programmation, 147 dossiers ont été engagés (sur 180 programmés), pour un total de dépenses publiques de 5 085 111,09 € et 2 514 277,43 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 147 dossiers, 16 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 952 587,68 € engagés et 325 935,45 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 2 646 423,55 € ont été payés (TDP) dont 1 332 721,14 € de contrepartie FEADER.
- 4.2.1. Investissements des exploitations liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme. 110 dossiers ont été engagés (sur 173 programmés), pour un total de dépenses publiques de 1 645 439,25 € et 870 598,54 € de contrepartie FEADER. Aucun engagement n'a été réalisé spécifiquement en 2017. Au 31/12/2017, 400 659,46 € ont été payés (TDP) dont 204 599,88 € de contrepartie FEADER.
- 4.2.2. Investissements physiques des entreprises de transformation des produits agricoles. Depuis le début de la programmation, 65 dossiers ont été engagés (sur 96 programmés), pour un total de dépenses publiques de 24 077 841,94 € et 11 477 974,97 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 65 dossiers, 18 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 6 727 346,46 € engagés et 3 171 335,48 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 8 207 725,28 € ont été payés (TDP) dont 3 772 911,94 € de contrepartie FEADER.
- Le TO 16.2.1 a bien été ouvert mais n'a pas fait l'objet de programmation avant le 31/12/2017.

Exemple de projet : 4.2.1 Investissements des exploitations liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme

Nom du projet : Création d'une boulangerie à la ferme

Coût total du projet : 54 318 €

Contribution FEADER : 11 515 €

Cofinancement national / régional : 10 212 €

Objectif du projet : ce projet vise à développer une boulangerie bio à la ferme Esparcetou. Cette ferme est située dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. La ferme est une exploitation mixte, avec 280 moutons et 257ha de champs, de prairies et de forêts. L'exploitation cultive du blé pour sa propre consommation. En 2013, la fille de l'exploitant a suivi une formation professionnelle pour apprendre à faire du pain bio et a commencé à développer un projet d'entreprise afin de s'installer comme jeune agriculteur. Entre 2014 et 2016, elle a créé un réseau de client et vendait directement environ 70kg de pain bio par semaine en utilisant la boulangerie d'un ami. Le travail était assez difficile à réaliser car les dimensions du four sont grandes (5m² de surface de cuisson, nécessitant 16 mètres cube de sables pour modeler la forme du four). Le reste du bâtiment, situé à côté de la maison de la boulangère, était principalement construit avec des matériaux écologiques (paille enduite d'argile), à l'exception des travaux d'électricité et de plomberie nécessitant une certification professionnelle. La boulangerie est une vaste salle carrée avec tout l'équipement de cuisson nécessaire. L'entrée permet l'espace de stockage et la vente directe. Le stockage de bois est à l'arrière de la boulangerie, avec un accès direct au four. En été, la terrasse offre un espace

confortable pour accueillir les clients. La contribution du FEADER a notamment permis de maintenir l'activité et la boulangerie reste opérationnelle et accessible. Le bénéficiaire a d'ailleurs signé un contrat de 5 ans pour l'agriculture biologique. En 2018, la boulangerie accueillera une meule traditionnelle afin que le blé de ferme puisse être directement transformé en farine et le coin de vente offrira d'autres produits biologiques du voisinage tels que des œufs, des pâtes, etc.

Priorité 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la Priorité 4 : 505 dossiers ont été programmés, 396 dossiers ont été engagés et 137 dossiers ont été payés

- 4.4.1 Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité. Depuis le début de la programmation, 30 dossiers ont été engagés, pour un total de dépenses publiques engagés de 256 710,04 € et 136 056,23 € de contrepartie FEADER. Aucun engagement a été réalisé en 2017. Au 31/12/2017, 122 701,28 € ont été payés (TDP) dont 60 351,62 € de contrepartie FEADER.
- 7.1.1. Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000 et hors NATURA 2000 : Depuis le début de la programmation, 3 dossiers ont été engagés (sur 3 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 109 698,00 € et 58 139,94 € de contrepartie FEADER. Aucun paiement n'a été réalisé à ce jour sur ce TO.
- 7.6.1. Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs : Depuis le début de la programmation, 252 dossiers ont été engagés (sur 349 programmés), pour un total de dépenses publiques de 846 440,54 € et 449 867,01 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 252 dossiers, 128 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 480 574,38 € engagés et 255 958,26 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 281 069,19 € ont été payés (TDP) dont 148 966,30 € de contrepartie FEADER.
- 7.6.3. Animation des documents de gestion des sites NATURA 2000 et mise en œuvre des PAEC et contrats forestiers : Depuis le début de la programmation, 186 dossiers ont été engagés, pour un total de dépenses publiques de 4 756 988,27 € et 2 501 701,98 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 186 dossiers, 73 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 951 969,22 € engagés et 1 027 697,09 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 1 192 341 € ont été payés (TDP) dont 607 510,47 € de contrepartie FEADER.
- 7.6.4. Contrats NATURA 2000 - en milieu non-agricoles et non-forestiers et en milieux forestiers : Depuis le début de la programmation, 35 dossiers ont été engagés (sur 44 programmés), pour un total de dépenses publiques de 655 467,91 € engagés et 350 224,04 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 35 dossiers, 3 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 567 682,96 € engagés et 300 871,92 € de contrepartie FEADER. Aucun paiement n'a été réalisé à ce jour sur ce TO.
- 7.6.5. Contrat hors NATURA 2000 - en milieux forestiers : aucune programmation n'a été effectuée sur ce dispositif à ce jour.
- Mesure 10 MAEC : Depuis le début de la programmation, 25 243 820,32€ de dépenses publiques ont été payés dont 18 847 381,75€ de contrepartie FEADER. En 2017, 1 576 761,33€ de dépenses

publiques ont été payés dont 1 182 57,00€ de contrepartie FEADER.

- Mesure 11 BIO : En 2017, 9 955 788,99 € de dépenses publiques totales ont été payés dont 7 466 841,74€ de contrepartie FEADER.
- Mesure 13 ICHN : Depuis le début de la programmation, 646 857 197,86€ de dépenses publiques ont été payés dont 484 735 577,67€ de contrepartie FEADER. En 2017, 339 599 860,49€ de dépenses publiques ont été payés dont 254 489 149,82€ de contrepartie FEADER.

Exemples de projets : 4.4.1 Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité

Projet n°1 : Remontée de points d'abreuvement et mise en défens de cours d'eau

Porteur du projet : GAEC de Lavayssette

Coût total du projet : 8 214,92 €

Contribution FEADER : 4353,91 €

Cofinancement national / régional : 3861,01 € de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Objectif du projet : Installations de 6 abreuvoirs et pose de clôtures pour préserver le cours d'eau. Au total, ce sont 400 ml de berge qui sont mis en défens.

Plus-value de l'action : préservation de la biodiversité aquatique.

Projet n°2 : Remontée de points d'abreuvement et mise en défens de cours d'eau

Porteur du projet : M Jean Claude Vermande

Coût total du projet : 8 775,1

Contribution FEADER : 4650,79 €

Cofinancement national / régional : 4124,31 € de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Objectif du projet : Installations de 10 abreuvoirs et pose de clôtures pour préserver le cours d'eau. Au total, ce sont 210 ml de berge qui sont mis en défens.

Plus-value de l'action : préservation de la biodiversité aquatique.

Projet n°3 : Exemple d'une parcelle située en zone inondable en bord de rivière à l'Isle-Jourdain (Gers), à 500 m en amont du captage d'eau potable :

La reconversion en prairie (couver06) extensive sans fertilisation (herbe03) et la mise en œuvre d'une fauche tardive (>15 juin) ont permis :

- *De mieux protéger la rivière et le captage d'eau potable vis-à-vis des intrants provenant du bassin versant et de la culture*
- *D'assurer un meilleur écrêtage des crues (meilleure absorption de l'herbe)*

- *De reconstituer un milieu riche en biodiversité, qui évolue vers une prairie humide*

Priorité 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricoles et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la Priorité 5 : 473 dossiers ont été programmés, 450 dossiers ont été engagés et 47 dossiers ont été payés

5A. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

- 4.3.1 Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : gestion de l'eau - réseaux d'irrigation : Depuis le début de la programmation, 19 dossiers ont été engagés (sur 31 programmés), pour un total de dépenses publiques de 3 688 752,23 € engagés et 1 509 676,58 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 19 dossiers, 2 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 238 987,39 € engagés et 214 627,62 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 306 968,06 € ont été payés (TDP) dont 159 366,70 € de contrepartie FEADER.
- 4.3.2 Infrastructures collectives d'adaptation de l'agriculture : gestion de l'eau – retenus : aucune programmation n'a été réalisée sur ce TO.

5C. Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie. Ce domaine prioritaire n'est ouvert que par des effets secondaires des dispositifs suivants :

- 8.2.1 Opérations d'installation de système agro-forestiers (305 583,00 € de dépenses publiques engagés pour 159 960,89 € de FEADER)
- 8.4.1 Reconstitution des peuplements sinistrés : aucune programmation n'a été réalisée sur ce TO.
- 8.5.1 Stabilité forêts de montagne (44 823 € de dépenses publiques engagés pour 23 756 € de FEADER)
- 8.6.1 Investissements dans la mobilisation des bois (1 863 786,65 € de dépenses publiques engagés pour 854 348,90 € de FEADER).
- 16.7.1 Stratégie locale de développement forestier (826 008,48 € de dépenses publiques engagés pour 438 554,82 € de FEADER).

Ces dispositifs n'étant fléchés que de façon secondaire sur le DP5C, il est difficile d'évaluer la part financière engagée sur ces TO au titre du DP5C, les données remontées d'OSIRIS n'ont pas permis de suivre le nombre de projets ayant des effets secondaires sur ce DP.

5E. Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

- 1.1.1 Formation professionnelle continue des acteurs : aucune programmation n'a été réalisée sur ce TO.

- 1.2.1 Information et diffusion de connaissances et de pratiques : 8 612,06 € de dépenses publiques totales engagés uniquement en 2017 dont 4 564,39 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 4.3.3 Desserte forestière : Depuis le début de la programmation, 54 dossiers ont été engagés (sur 54 programmés), pour un total de dépenses publiques de 3 370 690,67 € engagés et 1 747 639,77 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 54 dossiers, 14 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 922 138,13 € engagés et 488 828,55 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 1 112 695,51 € ont été payés (TDP) dont 587 658,10 € de contrepartie FEADER.
- 8.2.1 Opérations d'installation de système agro-forestiers : Depuis le début de la programmation, 66 dossiers ont été engagés (sur 76 programmés), pour un total de dépenses publiques 305 583,00 € engagés et 159 960,89 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 66 dossiers, 61 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 285 073,00 € engagés et 149 090,59 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 51 626,32 € ont été payés (TDP) dont 27 361,94 € de contrepartie FEADER.
- 8.3.1 DFCI (défense contre les incendies) : Depuis le début de la programmation, 23 dossiers ont été engagés (sur 23 programmés), pour un total de dépenses publiques 1 100 777,23 € engagés et 583 411,85 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 23 dossiers, 4 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 187 628,71 € engagés et 99 443,20 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 353 922,20 € ont été payés (TDP) dont 187 578,74 € de contrepartie FEADER.
- 8.5.1 Stabilité forêts de montagne : Depuis le début de la programmation, 2 dossiers ont été engagés (sur 2 programmés), pour un total de dépenses publiques 44 823,39 € engagés et 23 756,39 € de contrepartie FEADER. Aucun dossier n'a été engagé spécifiquement en 2017. Au 31/12/2017, 18 749,80 € ont été payés (TDP) dont 9 937,39 € de contrepartie FEADER.
- 8.5.2 Renouvellement des peuplements permettant d'accroître la valeur environnementale de séquestration du carbone : Depuis le début de la programmation, 239 dossiers ont été engagés, pour un total de dépenses publiques de 3 378 795,14 € engagés et 1 779 778,09 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 239 dossiers, 63 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 827 842,21 € engagés et 438 746,89 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 1 123 630,35 € ont été payés (TDP) dont 533 771,11 € de contrepartie FEADER.
- 8.5.3 Investissement d'amélioration du potentiel forestier des peuplements existants : aucune programmation n'a été réalisée sur ce TO.
- 8.6.1 Investissements dans la mobilisation des bois : Depuis le début de la programmation, 32 dossiers ont été engagés (sur 40 programmés), pour un total de dépenses publiques 1 863 786,65 € engagés et 854 348,90 € de contrepartie FEADER. Aucun dossier n'a été engagé spécifiquement en 2017. Au 31/12/2017, 443 000 € ont été payés (TDP) dont 234 790 € de contrepartie FEADER.
- 16.7.1 Stratégie locale de développement forestier : Depuis le début de la programmation, 14 dossiers ont été engagés (sur 17 programmés), pour un total de dépenses publiques 826 008,48 € engagés et 438 554,82 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 14 dossiers, 5 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 315 272,17 € engagés et 159 507,25 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 123 234,71 € ont été payés (TDP) dont 50 168,71 € de

contrepartie FEADER.

Priorité 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la Priorité 6 : 698 dossiers ont été programmés, 530 dossiers ont été engagés et 139 dossiers ont été payés

- 6B. Promouvoir le développement local dans les zones rurales :
- Effet secondaire 6.4.1 Soutien aux activités non agricoles dans les zones rurales : Depuis le début de la programmation, 11 dossiers ont été engagés (sur 15 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 172 507,55 € et 75 015,11 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 11 dossiers, 2 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 24 258,89 € engagés et 6 285,21 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.
- 7.6.2 Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : Depuis le début de la programmation, 394 dossiers ont été engagés (sur 400 programmés), pour un total de dépenses publiques 7 180 243,39 € engagés et 3 671 735,84 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 394 dossiers, 169 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 2 772 376,29 € engagés et 1 460 801,81 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 2 895 820,79 € ont été payés (TDP) dont 1 351 213,44 € de contrepartie FEADER.
- 16.7.2 Terra Rural : 7 dossiers ont été programmés, mais aucun n'a été engagé.
- Mesure 19 LEADER :
 - 19.1 : 15 dossiers programmés et 13 engagés. 243 061,37 € de dépenses publiques totales engagées dont 145 836,80 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 82 100,32 € ont été payés (TDP) dont 18 528,49 € de contrepartie FEADER
 - 19.2 : 238 dossiers programmés et 99 engagés. 16 882 111,04 € de dépenses publiques totales engagées dont 4 199 029,47 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 451 036,56 € ont été payés (TDP) dont 0€ de contrepartie FEADER.
 - 19.3 : 4 dossiers ont été programmés mais aucun n'a été engagé. Aucun engagement n'a été réalisé sur ce TO.
 - 19.4 : 34 dossiers ont été programmés et 24 engagés. 1 513 009,13 € de dépenses publiques totales engagées dont 886 546,50 € de contrepartie FEADER. Au 31/12/2017, 517 179,43 € ont été payés (TDP) dont 107 417,37 € de contrepartie FEADER.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Afin que l'AG atteigne les cibles fixées au cadre de performance et lui permette de faire des projections l'AG s'est faite accompagnée par le Cabinet EDATER pour la mise en place d'un outil d'analyse de la programmation qui présente l'état d'avancement des valeurs des indicateurs inscrits au cadre de performance.

Ainsi, au 31/12/2017 : seule la priorité 4 a atteint les cibles fixées pour 2018. Mais au regard des projections 2018 et de la dynamique de paiement associée, plusieurs autres priorités devraient atteindre leurs cibles au 31-12-2018.

Situation au 31/12/2017

Priorité 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts.

Indicateur	Type	Unité de mesure	Cible 2018	Cible 2023	Valeur à la date du 31/12/2017	Situation par rapport à la cible 2018	Situation par rapport à la cible 2023
Total des dépenses publiques	Financier	Euros	77 661 084,79 €	315 943 339,17 €	60 711 595,54 €	78,18%	19,22%
O4- Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A) + exploitations avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B).	Réalisation	Exploitations	2210	8840	2097	94,89%	23,72%
Déclenchement de la réserve de performance sur P2							

Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture.

Indicateur	Type	Unité de mesure	Cible 2018	Cible 2023	Valeur à la date du 31/12/2017	Situation par rapport à la cible 2018	Situation par rapport à la cible 2023
Total des dépenses publiques	Financier	Euros	13 456 037,74 €	67 580 188,68 €	12 664 808,29 €	94,12%	18,74%
O3- Nombre d'opérations soutenues par les activités de transformation (4.2)	Réalisation	Opérations	112	560	66	58,93%	11,79%
Déclenchement de la réserve de performance sur P3							

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Indicateur	Type	Unité de mesure	Cible 2018	Cible 2023	Valeur à la date du 31/12/2017	Situation par rapport à la cible 2018	Situation par rapport à la cible 2023
Total des dépenses publiques	Financier	Euros	645 328 995,88 €	1 296 657 991,75 €	683 652 918,64 €	106%	53%
O5- Surfaces concernées (ha) par les contrats ICHN (13)	Réalisation	hectares	1463091,6	2438486	2576825,28	176%	106%
Déclenchement de la réserve de performance sur P4							

Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Indicateur	Type	Unité de mesure	Cible 2018	Cible 2023	Valeur à la date du 31/12/2017	Situation par rapport à la cible 2018	Situation par rapport à la cible 2023
Total des dépenses publiques	Financier	Euros	10 409 433,96 €	73 755 280,42 €	3 533 826,95 €	34%	5%
O5- Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion visant à promouvoir la séquestration/conservation du carbone (ha) (domaine prioritaire 5E) + terres agricoles sous contrats de gestion visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (ha) (domaine prioritaire 5D) + terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (ha) (domaine prioritaire 5A)	Réalisation	hectares	2200	11000	2079	95%	19%
Déclenchement de la réserve de performance sur P5							

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Indicateur	Type	Unité de mesure	Cible 2018	Cible 2023	Valeur à la date du 31/12/2017	Situation par rapport à la cible 2018	Situation par rapport à la cible 2023
Total des dépenses publiques	Financier	Euros	13 434 918,91 €	134 349 189,08 €	3 946 137,10 €	29%	3%
O3- Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales (domaines 0,00 0% 5% 1 508,00 57 prioritaires 6B et 6C)	Réalisation	Opérations	75	1500	139	185%	9%
O18- Population concernée par les groupes d'action locale (domaine prioritaire 6B)	Réalisation	Population	1500000	1500000	1631112	109%	100%
Déclenchement de la réserve de performance sur P6							

CADRE DE PERFORMANCE AU 31-2-017



1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Précisions et sources de données sur la section 11

Trois sources de données ont été utilisées afin de fiabiliser le suivi-évaluation :

- Extraction D02-RDR3 VALOSIRIS du 30 avril 2018
- Extraction D01-RDR3 VALOSIRIS du 30 avril 2018
- Tableaux RAMO ODR du 30 avril 2018 (extrait le 30 mai 2018 sur site ODR INRA)

Tableaux B1

- M6-O2 et O4 : la donnée n'est pas disponible pour les prêts bonifiés TO 612. L'autorité de gestion a donc calculé la valeur de la manière suivante :

--> $O2 = O2 \text{ du TO611} + O1 \text{ du TO612}$

--> $O4 = O4 \text{ du TO611} + O3 \text{ du TO612}$
- M7-O15 : la donnée n'est pas disponible
- M8.2-dimension « installation uniquement » : la valeur renseignée ne tient pas compte de la dimension, la distinction n'étant pas possible au niveau des sources de données

Tableau B2-1 :

- O1-19.1 : la ventilation entre l'aide à l'élaboration d'une stratégie locale et le kit de démarrage LEADER n'est pas encore disponible (la donnée est tracée mais l'extraction/compilation n'est pas encore disponible via VALOSIRIS - travail en cours pour une disponibilité en 2019)
- O1-19.2 : aucun DP secondaire n'a été fléché sur la logique d'intervention du PDR et donc tracé dans les outils de suivi. La donnée n'est donc pas renseignée
- O1-19.4 : la ventilation entre l'aide au fonctionnement et l'aide à l'animation n'est pas encore disponible (la donnée est tracée mais l'extraction/compilation n'est pas encore disponible via VALOSIRIS - travail en cours pour une disponibilité en 2019)
- O22 : la ventilation par type de porteur de projet n'est pas encore disponible (la donnée est tracée mais l'extraction/compilation n'est pas encore disponible via VALOSIRIS - travail en cours pour une disponibilité en 2019)

Tableau B2-2 :

- O15 "Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures" : donnée indisponible de manière fiable. La donnée renseignée correspond donc à O18 "population totale concernée par un GAL". Elle sera retraitée pour les prochains RAMO.

Tableau B3 :

- TO 821 : l'extraction de l'"entretien" n'est pas possible. La valeur renseignée correspond donc à

l'intégralité de la donnée

Tableau B4 :

- La valeur correspond à la dépense publique totale en intégralité lorsque le TO est identifié en DP Secondaire (idem précédent RAMO)

Tableau C :

- C2-2 et C2-3 : les valeurs identifiées en « Secteur d'activité non renseigné » ne sont pas comptabilisées. Ce tableau est renseigné hors transition, la guidance CE sur le suivi n'ayant été publiée avec les tableaux C qu'en août 2015, soit postérieurement au paramétrage des outils pour la transition

Tableau D :

- O4-M6.1 : la donnée n'est pas disponible pour les prêts bonifiés TO 612. L'autorité de gestion a donc calculé la valeur de la manière suivante :

--> O4 du TO611 + 03 du TO612
- Le 2ème tableau est renseigné avec les dossiers ayant reçu un 1er paiement (pas uniquement achevé) comme prévu par la nouvelle réglementation.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)

- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

L'AG a engagé en 2017 une modification du Plan d'évaluation du PDR Midi Pyrénées et est toujours en cours de modification et sera intégré dans la révision annuelle 2018. (Voir section 2b).

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

La période de programmation actuelle (2014-2020) propose un Cadre commun de suivi et d'évaluation visant à mesurer les performances du Pilier 2 de la PAC notamment. Parmi ces obligations, le CCSE demande aux AG de rédiger un plan d'évaluation de leur PDR. Ce plan d'évaluation doit répondre aux différentes exigences et a pour objectif d'apporter un cadre structurant des travaux évaluatifs à mener sur l'ensemble de la période. Ce plan prévoit des travaux évaluatifs obligatoires ainsi que des évaluations spécifiques liées au contexte et aux besoins de chaque région.

C'est dans ce contexte que la Région Occitanie avait retenu un prestataire externe pour l'accompagner dans la définition du plan d'évaluation du PDR Midi-Pyrénées (2015) et du PDR Languedoc-Roussillon (2016).

Suite à ces différents travaux menés de façon distincte, l'Autorité de Gestion a souhaité davantage harmoniser les PDR afin d'avoir une vision suffisamment globale de l'impact et de la mise en œuvre du FEADER à l'échelle de la nouvelle grande région Occitanie. Ainsi, l'AG a initié des travaux d'harmonisation des outils de suivi et de performance des deux PDR. C'est dans ce contexte qu'elle a décidé en 2017 de se faire accompagner par un prestataire externe pour harmoniser les plans d'évaluation des deux PDR qui fournissent désormais un cadre commun stratégique, opérationnel et financier tout en conservant les spécificités stratégiques des deux PDR.

En 2017, l'AG s'est faite accompagnée par les cabinets EDATER et AND International pour l'élaboration et la corédaction du RAMO 2017 (données arrêtées au 31/12/2016). Ce travail a consisté notamment à la rédaction des réponses aux questions évaluatives de la Section 7 du RAMO ainsi qu'aux autres sections. Comme précisé dans le RAMO 2017, l'AG a décidé d'anticiper le prochain RAMO renforcé en 2019 et s'est faite accompagnée par les mêmes prestataires pour l'élaboration d'un guide méthodologique et d'un référentiel d'évaluation permettant de répondre aux 30 QEC et présentant des critères de jugements et indicateurs additionnels spécifiques au PDR MP.

Plan d'évaluation en cours de construction (évaluations potentielles) :

Intitulé de l'évaluation	Périmètre et couverture de l'évaluation
Eval 1: Impacts du programme sur la mise en place de nouvelles techniques et savoir-faire, sur la montée en	Priorité 1 / PDR MP et PDR LR Evaluation transversale : Innovation
Eval 2: Impacts du programme sur la viabilité des exploitations et valeur ajoutée des productions (Modernisation, transformation, SIQO)	Priorité 2 / PDR MP et PDR LR Priorité 3 / PDR MP et PDR LR
Eval 3: Impacts du programme sur la protection des écosystèmes (biodiversité, eau et sols) et résilience face au changement climatique (utilisation efficiente des ressources et nouvelles pratiques diminuant les GES)	Priorité 4 / PDR MP et PDR LR Priorité 5 / PDR MP et PDR LR Evaluation transversale : Environnement et changement climatique
Eval 3 bis: Impacts du programme sur la gestion de la filière bois et forêt	Ensemble des mesures couvrant la thématique forêt : PDR MP et PDR LR
Eval 4: Impacts du programme sur le développement des territoires ruraux	Priorité 6 / PDR MP et PDR LR Evaluation LEADER Evaluation transversale : Développement des territoires ruraux (toute la LI / PDR MP et PDR LR)
Eval 5 : Impacts du Réseau Rural Régional	Evaluation transversale à tout le programme / PDR MP et PDR LR
Eval 6 : Impacts du programme sur l'emploi	DP 2A, 2B, 6A, 6B / PDR MP et PDR LR
Eval 7 : Impacts des mesures de soutien à la CAB et au MAB	Toute la LI des 2 PDR + Focus M11
Eval 8 : Mise en œuvre du programme	Evaluation transversale à tout le programme
Eval 9 : Impacts et résultats de la mise en œuvre d'instruments financiers	Ensemble des DP où sont positionnés les IF et plus spécifiquement FOSTER

Plan d'évaluation prévisionnel Occitanie

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Comme précisé dans les deux derniers RAMO (2016 et 2017) : Pour le FEADER, et nationalement, le travail de récolte des données s'appuie en premier lieu sur les outils de l'Agences de Services et de Paiements : ISIS et OSIRIS. En effet, ces outils permettent d'instruire l'ensemble des données relatives aux aides, et d'être ensuite valorisés dans un autre outil (ValOsirirs). Ces outils sont indispensables pour assurer un bon suivi de la mise en œuvre et pour récolter un grand nombre de données sur le FEADER et l'impact des actions menées dans le cadre du PDR Midi-Pyrénées 2014-2020.

Ces outils sont toujours indisponibles dans leur version complète, et ne permettent donc pas d'assurer une remontée correcte des indicateurs. Cette problématique nationale peut être quelque peu compensée au niveau régional par des outils de suivi en propre mais ne permet pas aujourd'hui de collecter de la données pour les mesures surfaciques dont le logiciel de récolte de données n'est pas géré par la Région.

Mesures de compensation : Afin de pallier ces difficultés de démarrage dans la mise en œuvre du FEADER, les Autorités de Gestions se sont organisées pour assurer le paramétrage des outils d'instruction via plusieurs moyens :

- L'ODR : Les autorités de gestion ont continué de mobiliser l'Observatoire du Développement Rural (ODR) qui travaillait déjà sur l'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013. L'ODR est en capacité également de faire des croisements de données avec d'autres bases de données telles que celles du SSP, ou de la MSA.
- Le GTSE (Groupe de Travail Suivi Evaluation) : Le GTSE, lancé en 2014, permet aux autorités de gestion de travailler ensemble avec le MAAF et l'ASP sur l'optimisation de la récolte de données. Les problématiques y sont abordées en lien avec les acteurs du système pour les résoudre au plus vite, de manière mutualisée et en lien avec les besoins de suivi et d'évaluation. Ainsi, les autorités de gestion, à travers ce GTSE, travaillent également à une même interprétation des données afin de faire remonter des valeurs comparables entre PDR.
- Le GT VALO (Groupe de Travail Valorisation des données) : Ce groupe de travail, permet également aux autorités de gestion de travailler ensemble avec le MAAF et l'ASP sur l'outil OSIRIS et VALOSIRIS pour retraduire les besoins d'un point de vue technique et alimenter les RAMO notamment.
- Dès 2016, la Région Occitanie a intégré les indicateurs dans les cahiers des charges de spécification (DDMO) : malheureusement pour de nombreux outils OSIRIS, l'ASP n'a pas souhaité suivre les demandes de l'AG afin d'alimenter les outils mis en production sur le PDR MP. Les outils OSIRIS livrés ne comportent donc pas ces écrans. L'ASP a souhaité attendre la longue finalisation des travaux nationaux qui ont permis d'aboutir à une version 6 du logiciel OSIRIS qui a été livrée en avril 2017 avec un onglet « indicateurs » qui permet désormais pour le RAMO 2018 d'exporter des données sur ce sujet (le renseignement des données sur cet écran devenu obligatoire). Tout un travail d'adaptation au niveau régional est désormais nécessaire ainsi qu'un lourd travail de rattrapage par les services instructeurs. Pour le RAMO 2017 sur les données 2016, cet onglet n'a pu être renseigné par les services instructeurs puisqu'il était encore non disponible au moment de l'instruction. Un guide des indicateurs est en cours d'élaboration.

De plus, l'AG a décidé de se doter d'un outil de suivi et de pilotage de la programmation propre à sa logique d'intervention. Elle a confié le développement de cet outil au cabinet Edater.

Ainsi pour le présent RAMO 2018, l'AG a effectué le rattrapage mentionné précédemment et dispose désormais d'une extraction Valosiris plus fournie où les services instructeurs ont pu renseigner les indicateurs inscrits au plan des indicateurs du PDR.

Enfin, pour les données d'engagements et paiement : Par soucis de fiabilité des données, de disponibilité et de comparaison entre PDR, nous avons utilisé les données issues de l'organisme payeur (ASP), du logiciel de paiement OSIRIS et VALOSIRIS, ainsi que les données de l'ODR pour les données relevant des mesures surfaciques (cf section 1-e).

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Aucune évaluation achevée

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

PROBLEMES ENTRAVANT LA MISE EN ŒUVRE :

La **programmation** des dossiers sur le PDR MP poursuit sa progression sur un bon rythme puisqu'à fin 2017, elle est de 43%.

Cependant l'AG continue de faire face, comme toutes les AG Françaises à un problème majeur quand à l'**instrumentation** des dossiers. En effet un très important retard a été pris par l'ASP dans la livraison aux Autorités de Gestion du logiciel OSIRIS nécessaire au paiement du FEADER. Ces difficultés touchent l'ensemble des Régions et de la programmation du FEADER.

Prenant acte de ces difficultés et soucieuse de disposer, au plus vite, des outils de gestion, l'AG s'est fortement mobilisée au niveau national au sein des instances de pilotage du FEADER et des Groupes de Travail de l'Association des Régions de France dont elle assure souvent la co-animation. Ces Groupes de Travail rassemblant l'ensemble des Régions, le MAAF et l'ASP ont permis d'accélérer considérablement la livraison des outils de paiement.

Par ailleurs, la région a souhaité maintenir l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour renforcer ce travail et l'accélération de la livraison des outils. Le prestataire, mutualisant les missions sur les PDR Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, a poursuivi le paramétrage d'un grand nombre de dispositifs en 2017.

Grâce à la mobilisation de la Région, cette situation de déploiement des modules OSIRIS est parmi les meilleures en France.

Pour le PDR Midi-Pyrénées, comme évoqué dans le RAMO 2016 et 2017 : afin notamment de sécuriser la gestion du FEADER et fluidifier la passation entre l'Etat et la Région, dès l'adoption du PDR en septembre 2015, un effort important a été mis en œuvre pour assurer une bonne organisation dans la répartition des tâches par la signature de conventions avec les services de l'Etat, tant pour assurer l'animation des mesures du PDR que pour gérer l'instruction des dossiers. Le maintien des services de l'Etat dans la gestion du FEADER permettant de capitaliser sur les compétences acquises au fil de périodes de programmation.

Toutes les conventions de gestion et de paiement ayant été signées entre 2015 et 2016, les responsabilités de chaque acteur étaient claires et ont permis de continuer à se concentrer sur la formation et la mise en place de procédures de sécurisation de la gestion. Pour autant, 2017 a vu apparaître le désengagement de l'Etat sur la mesure 19 (LEADER).

Par ailleurs, l'AG a également été grandement mobilisée en 2017 sur deux révisions du PDR MP (FOSTER et révision annuelle). L'intégration de l'instrument financier au PDR Midi-Pyrénées répond à un besoin fort du territoire et a bénéficié de l'expérience du PDR LR, pionnier en la matière. L'objectif de la seconde révision s'inscrivait dans la recherche d'une amélioration de la qualité et de l'efficacité du programme. A mi-parcours de la période de programmation, il était en effet nécessaire de prévoir une révision du PDR MP permettant de mener à bien le programme d'ici 2020. Le PDR connaît un bon niveau de programmation. Il y a cependant un certain nombre de dispositifs en tension budgétaire nécessitant une intervention dès 2017.

L'objectif de cette révision était triple :

- gérer la maquette et les engagements budgétaires pour pérenniser les dispositifs ;
- poursuivre le travail d'harmonisation et de convergence des deux PDR dont la Région est Autorité de Gestion en cohérence avec la politique régionale Occitanie ;
- procéder aux corrections techniques nécessaires à la bonne gestion des dispositifs.

SOLUTIONS / OUTILS MIS EN PLACE PAR L'AG :

- **Formations FEADER aux Services Instructeurs, animateurs et contrôleurs**

Le plan de formation lancé dès 2015 s'est étoffé en réponse à la cartographie des risques établie en 2016 et au plan d'actions qui en découle. Il constitue un élément primordial pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme en lien avec une gestion des risques appropriée et proportionnelle. Il prend en compte les retours et recommandations des différents contrôles et audits également.

FORMATIONS GENERALISTES FEADER :

Les 8 sessions de formation FEADER aux services instructeurs se sont déroulées entre septembre 2015 et avril 2017 (+1 session en mars 2018 à Toulouse) pour les services instructeurs répartis sur l'ensemble du territoire du PDR Midi Pyrénées ; les formations ont été dispensées à Toulouse, Albi, Montauban et Auch (2 sessions réalisées dans chacune de ces villes). Elles ont permis de former une centaine d'agents des services en DDT et DRAAF ce qui correspond au recensement des gestionnaires impliqués dans la gestion du FEADER réalisés en 2015 et fin 2017 avant le déroulement des sessions. En 2017 et 2018, des focus ont été rajoutés sur les coûts simplifiés et les recettes.

Elles portaient sur le programme suivant :

- Le cadre Interfonds – stratégie Europe 2020
- Les fonds européens 2014-2020 en Midi-Pyrénées
- L'architecture des PDR et nouveautés de la programmation 2014-2020
- L'organisation du FEADER en Midi-Pyrénées (circuit de gestion / programmation)
- Le Cycle de vie du dossier (réception d'un dossier / autorisation de démarrage de travaux etc.)
- Le projet de décret d'éligibilité
- La réglementation Aides d'Etat
- Les coûts simplifiés (frais de déplacement et dépenses de personnel)
- Les recettes
- Les contrôles (présentation des différents niveaux + bilan)
- Cas pratiques : construction plan de financement (construction d'un plan de financement /

plan de financement et réalisation)

En 2018, plusieurs formations sont programmées : marchés publics (génériques et ateliers régionaux), dépenses de personnels, aides d'état ; avec à chaque fois diffusion des supports sur la plateforme GECCO.

FORMATIONS OSIRIS :

Depuis décembre 2014, 24 sessions ont été organisées (Valosiris, OSIRIS débutant, Mise à niveau administrateur IODA, OSIRIS perfectionnement, Formation outil complet, Formation OSIRIS complet, Paiement, Feuille de calcul réalisation LEADER).

FORMATIONS SPECIFIQUES :

Depuis 2015, 9 sessions de formation spécifiques ont été organisées sur les thématiques suivantes : dépenses de personnel, aides d'état...

- **Réseaux « animateurs »**

Depuis le début de la programmation, l'Autorité de gestion organise et anime un réseau des « animateurs » de mesures avec les partenaires de la DRAAF, la Région et la DREAL. Ce réseau permet de diffuser de l'information à tous les services instructeurs et maintenir un lien fréquent avec la gestion des dossiers. De manière plus directe, le service FEADER de l'Autorité de gestion se déplace également pour un « tour » des services instructeurs notamment en DDT. Lors de ces déplacements l'AG répond aux questions des SI et informe des nouvelles procédures ou recommandations des audits.

- **Réseaux « métiers »**

Pour garantir une bonne qualité d'échanges dans le pilotage du programme, tant pour les procédures relatives aux dossiers, qu'à la qualité de l'instruction ; l'Autorité de Gestion du PDR Midi-Pyrénées a aussi instauré un réseau métier. Les correspondants FEADER identifiés sont un relai d'échange auprès des instructeurs et des animateurs, et de l'organisme payeur. Ils sont réunis au moins une fois par trimestre pour être informés de l'avancement du FEADER et de sa mise en œuvre. Un support de réunion est ensuite diffusé au réseau.

L'adresse unique de contact du service, et la mise en place d'une plateforme d'échange GECCO ont permis de fluidifier les échanges d'informations et d'instaurer un dialogue dans la gestion du programme avec les services gestionnaires. Cette plateforme a également permis de recenser les versions de procédures, d'informations... afin d'assurer la traçabilité et la cohérence avec la gestion des dossiers.

D'autres réseaux permettent de diffuser l'information et assurer la qualité et l'efficacité du programme : réseaux animateurs, réseau PCAE, réseau INSTALLATION...

- **Référents contrôles en AG et en SI**

Des agents de l'autorité de gestion ont été identifiés comme « référent contrôles et audits » afin de mutualiser les réponses aux différents corps de contrôle, de faire du lien entre ces contrôleurs et les services

instructeurs, et faire du lien entre les résultats des contrôles, recommandations des contrôleurs et les mesures prises au titre du contrôle interne pour améliorer la gestion du programme, son efficacité et limiter les erreurs.

- **Mise en place d'un dispositif de contrôle interne**

En lien avec les recommandations de la Commission et des différents corps de contrôles effectués auprès des autorités de gestion de l'Etat membre, un plan d'action FEADER contribuant à limiter le taux d'erreur a été élaboré au niveau national (COMOP Audit et Contrôle) en partenariat avec le MAAF et l'ASP.

Depuis mai 2016, l'autorité de gestion a lancé la mise en place d'un dispositif de contrôle interne régional au niveau Occitanie afin de décliner des mesures de gestion des risques.

La cartographie des risques et son logigramme, outils transversaux et conjoints à l'ensemble des mesures, quel qu'en soit le service instructeur détaille chacune des 60 sous-activités présentant des risques potentiels, avec une cotation pour chacun. Cet outil a permis d'identifier les risques mais également d'y affecter des mesures correctives pour les atténuer : procédures, formation... Un plan d'action est prévu pour 2017.

- **COMOP Audit et Contrôle et GT Contrôle interne (nationaux)**

Des comités ont été mis en place au niveau national sur cette gestion des risques. Ces espaces d'échange réunissant des représentants de tous les acteurs de la piste d'audit d'un dossier FEADER ont permis de diffuser des outils de gestion des risques, de former les autorités de gestion sur cette thématique et de mutualiser les solutions entre autorités de gestion.

- **Procédures et modèles de document de gestion**

Le travail entamé en 2015 et 2016 a été poursuivi sur le manuel de procédures et les modèles de documents afin de sécuriser la transmission de l'information auprès des services instructeurs (SI) (DDT), DRAAF et Région), de s'assurer qu'il n'y a pas de perte d'information et que le service instructeur sait toujours où trouver l'information nécessaire.

L'AG a donc poursuivi en 2017 le gros travail de rédaction, d'harmonisation et de diffusion de documents notamment avec la mise en place de trames d'appels à projets ainsi que des modèles de décisions juridiques afin de sécuriser au maximum les documents et procédures utilisés par l'ensemble des services instructeurs.

La diffusion de ces modèles se fait à tous les SI par plusieurs moyens :

Ø Des envois par mails réguliers relayant des notes d'information

Ø Des réunions d'animateurs et d'instructeurs régulières, afin de faire le point sur les problèmes rencontrés et de trouver des solutions homogènes et simples applicables par tous les SI

Ø Un relai sur une plateforme partagée et accessible à tous les SI

Ø Une publication sur le site Internet « L'Europe s'engage en Occitanie »

L'AG a également poursuivi le travail de centralisation et d'harmonisation des procédures de sélection, de contrôlabilité ex-ante et de contrôle de la mise en œuvre.

- Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques a permis de focaliser l'élaboration de procédures sur les éléments identifiés comme les plus risqués dans la piste d'audit d'un dossier FEADER. Ainsi un gros travail de formalisation de procédures sur les recettes (procédure et outil de gestion), marchés publics (procédures et outils de gestion) et plan de financement concoure aujourd'hui à la sécurisation des dossiers.
- Ces procédures sont travaillées soit au niveau national et en concertation avec l'organisme payeur, soit directement au niveau régional. Elles sont ensuite diffusées via les différents canaux d'information et réseaux puis une formation est dispensée si nécessaire.
- Les documents de gestion (appels à projet, formulaires et notices) sont diffusés également via les différents canaux d'information. Un effort particulier a été fait pour homogénéiser ces outils pour tous les instructeurs et en cohérence LR et MP. Un modèle de « décision juridique » a notamment été mis en place et diffusé aux services instructeurs des deux PDR LR et MP afin de sécuriser les engagements, les plans de financement et la transparence aux bénéficiaires.
- Plusieurs note OSIRIS sont également sorties en 2017 et disponibles pour les services instructeurs.

Le manuel de procédure contenant les notes de procédures et les modèles de documents continue de se construire au fil de l'eau et de l'avancement des travaux du COMOP audit et contrôle. Il est dématérialisé et accessible sur la plateforme partagée.

• Diffusion des appels à projet

En 2017, l'effort de mise à disposition des appels à projets dès le début d'année et pour tous les dispositifs en même temps a été maintenu, en parallèle de la révision annuelle. Cette organisation a généré plus de lisibilité et une efficacité encore améliorée pour les appels à projet lancés en janvier 2017.

• Révision annuelle du PDR en 2017

En lien avec la concertation des membres des comités et des réseaux professionnels, une révision annuelle a permis des corrections techniques visant à améliorer la lisibilité, l'efficacité et la qualité du programme. La mise en œuvre des dispositifs devrait s'en trouver optimisée. Cette révision annuelle a permis de faire évoluer la maquette et les engagements budgétaires pour pérenniser les dispositifs ; de poursuivre le travail d'harmonisation et de convergence des deux PDR dont la Région est Autorité de Gestion en cohérence avec la politique régionale Occitanie ; enfin de procéder aux corrections techniques nécessaires à la bonne gestion des dispositifs.

De multiples temps de travail ont permis d'associer la profession agricole, les réseaux métiers et les partenaires à cette révision. Les comités techniques et de suivi ont également été consultés les 6 et 23 octobre 2017 avec un bilan des avis diffusé également.

• **Pilotage du cadre de performance :**

Avec l'appui d'un prestataire, l'autorité de gestion a développé un outil de gestion et suivi de la performance qui permet aujourd'hui de mettre en parallèle les données de programmation, engagement et paiement et en rapport avec les cibles 2018 et 2023. Cet outil permet d'alerter et communiquer sur le suivi et la mise en œuvre de nos PDR. L'enjeu de la mobilisation de la réserve de performance en 2019 dans le contexte, exposé ci-dessus d'interruption, de plafonnement voir de blocage des paiements, nécessitait un véritable pilotage afin d'anticiper des situations problématiques. Le cabinet EDATER, prestataire d'un marché avec la Région, a accompagné l'AG dans la formalisation d'outils, ce qui a permis l'identification d'un nécessaire ajustement des cibles intermédiaire (Modification qui sera formalisée au cours du 1er semestre 2018).

• **RAMO renforcé :**

Un travail important a été réalisé sur le premier RAMO renforcé de la programmation. L'AG, accompagnée d'un prestataire en AMO, a souhaité apporter une plus-value à l'exercice en intégrant l'analyse de la programmation au-delà des obligations portant uniquement sur les paiements.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	1 307 335 083,00	77,41	40,58

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	1 307 335 083,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	1 307 335 083,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a.1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Plusieurs réseaux sont aujourd'hui opérationnels mais dans des états de progression variés, notamment du fait de la fusion de Régions.

Les Réseaux régionaux ont un rôle important à tenir dans l'articulation des thèmes de travail, dans l'alimentation du plan d'actions du RRN par l'expression des besoins d'accompagnement des réseaux régionaux.

Le Réseau Rural Régional n'a pas encore été mis en œuvre pour le PDR Midi-Pyrénées. Une feuille de route a cependant été travaillée pour le mettre en place d'ici à la fin de l'année 2018 à l'échelle de la Région Occitanie. Ce report supplémentaire doit permettre d'articuler au mieux les travaux du réseau rural régional avec les instances permanentes de concertation mises en place par la Région : Assemblée des territoires, Parlement de la Mer, Parlement de la Montagne.

Toutefois, au vu de l'importance de la mise en réseau des acteurs réunis au sein des GAL LEADER, la Région a engagé des travaux dès 2017 des travaux de mise en réseau des GAL LEADER (partage d'expériences, ouverture d'une plateforme informatique partagée, appui réglementaire).

La Région a, par ailleurs, été un partenaire très engagé de l'accueil du premier séminaire du Réseau Rural National sur la coopération au Grau du Roi en décembre 2017. La Région a notamment mobilisé le réseau des GAL d'Occitanie pour l'accueil du séminaire (GAL Vidourle Camargue, GAL Garrigues et Costières de Nîmes) et les visites sur sites. Enfin, un séminaire sur la Coopération a été organisé par la Région Occitanie à destination de l'ensemble des GAL d'Occitanie le 24 mai dernier.

4.a.2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

La Région Occitanie, en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels FEDER-FSE et des programmes de développement rural Midi-Pyrénées, coordonne la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur l'intervention européenne dans la Région. A ce titre, la stratégie régionale de communication interfonds a été adoptée le 9 juin 2015 et se base sur trois objectifs principaux :

- informer les bénéficiaires potentiels des possibilités de financement
- assurer la publicité du rôle et des réalisations de l'Union européenne auprès des citoyens

- assurer la transparence de l'utilisation des fonds

Cette stratégie se décline en plans d'action annuels qui viennent la compléter et préciser les réalisations planifiées sur l'année à venir.

Pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de communication à dimension interfonds européens, la Région Occitanie organise un comité d'animation et d'information. Il se réunit au moins une fois par an, et autant que de besoin, notamment pour élaborer le plan d'actions annuel proposé au comité de suivi interfonds, préparer la mise en œuvre des actions et en faire le bilan.

Ainsi, le 26 octobre 2017 s'est réuni le 1er COPIL COM à l'échelle Occitanie

Ce COPIL constitue le relais de l'Autorité de Gestion qui impulse une dynamique de communication à l'ensemble des partenaires impliqués (Etat, Conseils départementaux, CIED...). L'accentuation de la communication autour des fonds européens a été un élément central de ce COPIL pour :

- Rendre visible les actions de l'Europe en Occitanie
- Rendre visible la Région Occitanie auprès de Bruxelles

En même temps, ont été abordés les sujets suivants :

- la nouvelle stratégie de communication de la Région Occitanie
- les actions réalisées par le partenariat
- les actions programmées

Afin de donner naissance à cette nouvelle stratégie de communication, la Région a lancé un marché « Conseil et Accompagnement à la conception et à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de communication Interfonds des Programmes Européens en Occitanie 2014-2020 » divisé en 3 Lots et ayant permis l'action de 3 prestataires pour accompagner la Région.

Par ailleurs, le Site Internet Europe en Occitanie (www.europe-en-occitanie.eu) va être retravaillé afin qu'il soit :

- Synthétique et simple d'utilisation
- Pédagogique et compréhensible pour tous
- Centré sur l'utilisateur
- Site de référence sur les fonds européens en Occitanie
- Valoriser l'action de l'UE en région

Ce nouveau site sera sans doute mis en service au 1er semestre 2018.

Le joli mois de l'Europe – Mai 2017

Pendant tout le mois de mai, de nombreux partenaires associatifs et institutionnels organisent des événements sur l'Europe et son action en Occitanie. Le Joli Mois de l'Europe en Occitanie propose le programme de ces événements dans notre région : spectacles, café-débats, concerts, expositions, dégustations, villages européens.... Chacun à sa manière évoque l'Europe dans notre quotidien et il y en a pour tous les goûts.

Le programme, édité en ligne, listait tous les types de manifestations - spectacles, expositions, balades, animations, rencontres professionnelles - destinées à tous les publics - grand public, professionnels et presse.

Le Joli Mois de l'Europe est organisé en Occitanie par les partenaires gestionnaires des programmes européens régionaux : la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, l'Etat et l'ensemble du partenariat.

En 2017, l'action a été menée à l'échelle de la Région Occitanie et a permis la réalisation de 202 événements sur le territoire régional.

Comité de suivi Interfond de mai 2017

En 2017, deux Comité de Suivi inter fonds ont été organisés :

Le 23 février 2017 : la session plénière a été organisée autour de 3 tables rondes sur les sujets suivants : *Relever le défi de l'emploi dans la région la plus attractive de France et Apporter aux jeunes, aux salariés, aux entreprises et aux demandeurs d'emploi les compétences adaptées à une société et une économie en mouvement / Déployer l'Innovation sous toutes ses formes et la Performance Economique dans tous les Territoires/ Une région exemplaire pour la transition écologique et énergétique.* Le FEADER y a été largement représenté puisque 5 projets accompagnés par les Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ont été présentés par les porteurs de projets lors de ces tables rondes : un projet hydraulique pérennisant de l'irrigation de 500 hectares d'arbres fruitiers (ASA du canal de la Plaine et de la Lentilla), un projet accompagné par des Mesures Agro-Environnementales (MAET) ayant permis la reconquête de 64 hectares (Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves), un projet PEI travaillant sur des solutions innovantes permettant de réduire la mortalité des agneaux en les rendant plus robustes (Coop de France Midi-Pyrénées), un projet de formation ayant permis près de 650 actions de formation, auprès de plus de 5300 stagiaires (VIVEA, Fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant) et enfin un projet d'installation en viticulture dans l'Aude (EARL Loisirs Cantalauze).

En amont de ce CRS, le 22 février, s'est tenue la réunion annuelle 2016 qui n'avait pu se tenir avant la fin de l'année 2016 lors de laquelle ont particulièrement été abordés les points suivants :

- Points d'information – services de la Commission européenne : Constats des audits et taux d'erreur
- Etat d'avancement du PDR à la date de la réunion : Suivi financier, Suivi par rapport aux cibles des indicateurs, Bilan sur le lancement des opérations et constats sur la sélection des projets, Eventuelles difficultés de mise en œuvre par mesure : actions correctives réalisées/ à réaliser, Situation des outils nécessaires au paiement, Perspectives PEI – groupes opérationnels - rappel de la demande d'information (via SFC)
- Modifications 2017 envisagées à cette date :
- Rapport d'activité et évaluations.

Le second comité de suivi interfonds de l'année 2017 s'est déroulé les 6 et 7 décembre 2017, donc sur 2

jours avec une session technique, la rencontre annuelle et une visite de projet. La séance technique a permis d'aborder les points suivants : Révision 2017 du PDR, retour sur le 1er RAMO renforcé présenté en juin 2017, · Avancement de la programmation et des paiements, point d'avancement et d'actualité sur LEADER et FOSTER. S'est donc également tenue la rencontre annuelle de 2017 ayant permis d'aborder les points suivants : Organisation de la région / Ressources pour gérer le PDR : évolution, Etat d'avancement du PDR 2014 -2020 (Financier, Indicateurs du plan d'indicateurs, Indicateurs de performance, Bilan sur le lancement des TO et constats sur la sélection des projets, Eventuelles difficultés), Etat des lieux des modifications des PDR en cours et perspectives, Retour sur RAMO 2016, Autres évaluations, Avancement Foster, Actions du Réseau Régional de Développement rural et autres actions d'information et publicité, Etat des lieux du PEI, Présentation sur la communication "L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture ».

Campagne photo

Le plan d'action 2016 prévoyait la mise en place d'une banque d'images de projets (interfonds) destinée à alimenter les actions et projets de communication de la Région.

Après un recensement de projets à photographier, la Région a ainsi bénéficié d'une intervention d'un photographe qui s'est déplacé sur différents sites afin de constituer une base de données d'images utilisables et de bonne qualité, tant au plan de la définition de l'image que des angles de prise de vues ou encore des droits de reproduction.

La consigne était d'avoir des prises de vues globales, représentant l'esprit des entreprises/collectivités ainsi que des prises de vues des chefs d'entreprise, des responsables de mission afin de créer dans un futur proche une exposition « des visages de l'Europe ».

L'objectif de cette action était double : d'une part avoir des images exploitables pour des fins de communication et d'autre part valoriser les projets et capter l'action concrète de l'Union Européenne dans la Région.

Exemples de Temps forts 2017 :

Pour sa 15ème édition, le Salon SISQA a laissé place à REGAL « les RENcontres Gustatives, Agricoles et Ludiques ». Riche, diversifié, soucieux de faire connaître les fleurons de nos territoires, REGAL a également pour ambition d'informer et de sensibiliser le grand public aux grands enjeux de l'alimentation. L'engouement que suscite ce salon, tant chez les consommateurs que chez les producteurs, a une fois encore été démontré lors de cette édition 2017 avec près de 40 000 visiteurs accueillis du 14 au 17 décembre, au parc des expositions de Toulouse. Ce salon est aussi un temps fort d'information et de pédagogie, puisque 5 000 scolaires ont bénéficié d'une visite privilégiée et 400 lycéens, étudiants et apprentis ont contribué au bon déroulement de l'événement. Outre le changement de nom, l'édition 2017s'est accompagnée de nombreuses nouveautés. Parmi elles :

La scénographie a totalement été réinventée pour rappeler les marchés couverts et l'architecture des bastides d'Occitanie.

De nouveaux exposants du territoire de l'est ont rejoint les exposants traditionnels pour présenter toute l'étendue du panier de la ferme d'Occitanie : sur les 200 exposants, 25% étaient référencés « Sud de

France ».

Une nouvelle offre de restauration a été mise en place pour allier convivialité et dégustation de produits régionaux de qualité : outre la reconduction du restaurant « SIQO » et du bar à huîtres, un « menu pique-nique » complet à 10 € était proposé avec des produits, à choisir chez les exposants participant à l'opération.

Tous les vignobles d'Occitanie étaient représentés dans l'espace de l' « Œnothèque ».

L'innovation, thématique phare de cette édition, était déclinée à travers tout le salon : les innovations technologiques et culturelles étaient présentées dans l'espace de la « Ferme » pour découvrir les coulisses d'une agriculture régionale en plein mouvement ; l'innovation était également abordée sous l'angle du marketing avec le concours « Défi-pack, emballez l'innovation ! » organisé par l'ex agence Madeeli (collaboration entre des étudiants, des entreprises régionales et des professionnels du marketing, sur des projets de packaging innovants soumis au vote du public).

L' « Opération scolaire » a été étendue au territoire de l'est : sur l'ensemble des classes ayant bénéficié d'un accueil privilégié pris en charge par la Région, 17% étaient issues du territoire de l'est (contre à peine 1% en 2016).

La Région a financé cette manifestation assurée en régie avec un budget approchant les 2M€.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	25-01-2017
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12-06-2017

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
FOSTER	Fund of funds	

I. Identification of the programme and priority or measure from which support from the ESI Funds is provided (Article 46(2)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
1. Priority axes or measures supporting the financial instrument, including fund of funds, under the ESI Fund programme.	
1.1 Reference (number and title) of each priority axis or measure supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	M04 - Investments in physical assets (art 17)
2. Name of ESI Fund(s) supporting the financial instrument under the priority axis or measure	EAFRD
3.01 Amount of ESI Fund committed in the Funding Agreement to the individual focus areas(s) referred to in art 5 of 1305/2013 by measure	M04 / 3A: 6,360,000.00 Total: 6,360,000.00
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective	T03: 6,360,000.00 Total: 6,360,000.00
4. other ESI Fund programmes providing contribution to the financial instrument	
4.1. CCI number of each other ESI Fund programme providing contributions to the financial instrument	2014FR06RDRP073
30. Date of completion of the ex ante assessment	May 21, 2017
31. Selection of bodies implementing financial instrument	
31.1. Has selection or designation process already been launched	Yes
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	FOSTER
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	37B Avenue JF Kenedy, L2968 Luxembourg
7. Implementation arrangements	
7.1. Financial instruments set up at Union level, managed directly or indirectly by the Commission referred to in Article 38(1)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013, supported from ESI Fund programme contributions	No
7.1.1. Name of the Union-level financial instrument	
7.2. Financial instrument set up at national, regional, transnational or cross-border level, managed by or under the responsibility of the managing authority referred to in Article 38(1)(b), supported from ESI Fund programme contributions under point (a), (b) and (c) of Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013	Entrustment of implementation
8. Type of the financial instrument	Fund of funds
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(4)(b) only): fiduciary account opened in the name of	Separate block of finance

the implementing body and on behalf of the managing authority or separate block of finance within a financial institution	
III. Identification of the body implementing the financial instrument as referred to in Articles 38(1)(a), 38(4)(a), (b) and (c) of Regulation (EU) No 1303/2013, and the financial intermediaries referred to in Article 38(5) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013 (a) existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; (b) a body entrusted with the implementation task or (c) managing authority underpinning implementation task directly (for loans or guarantees only)	European Investment Fund
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	37 B Avenue Kennedy, L 2968 Luxembourg
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Designation of the EIB, EIF or international financial institutions
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	Jun 12, 2017
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	M04: 12,000,000.00 Total: 12,000,000.00
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 6,360,000.00 Total: 6,360,000.00
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	M04: 6,360,000.00 Total: 6,360,000.00
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	M04: 1,410,000.00 Total: 1,410,000.00
15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 747,300.00 Total: 747,300.00
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	

15.1.3. out of which ESF (in EUR)	
15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	M04: 747,300.00 Total: 747,300.00
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	M04: 662,700.00 Other: 0.00 Total: 662,700.00
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	M04: 662,700.00 Total: 662,700.00
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	
17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	
17.1. out of which base remuneration (in EUR)	
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Yes
32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	0.00
37. Amounts of resources reused which were paid back to the financial	0.00

instrument and are attributable to ESI Funds	
37.1. out of which amounts paid for preferential remuneration of private investors operating under the market economy principle who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	0.00
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	0.00
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	0.00
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	0.00
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	0.00
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	0.00

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,01	0,34	2,93
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					70,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017					30 450,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2017	1,85	15,17	1,85	15,17	12,19
		2014-2016	5,83	47,82	0,57	4,68	
		2014-2015	0,30	2,46	0,30	2,46	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	124 697 803,73	62,87	36 604 569,60	18,45	198 349 000,01
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 827 808,24	16,65	155 720,68	0,92	16 981 132,08
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	9 433 962,26
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017			0,00	0,00	30 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	5 660 377,36
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017			0,00	0,00	1 125,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	118 575 501,13	73,24	36 448 848,92	22,51	161 899 943,40
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					462 571 266,86
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			36 448 848,92	22,51	161 899 943,40
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			887,00	15,19	5 840,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	119 994,38	1,92	0,00	0,00	6 260 377,36
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					6 260 377,36
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 174 499,98	42,06	0,00	0,00	7 547 169,81

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2017	2,81	44,87	2,81	44,87	6,26
		2014-2016	2,38	38,00	1,17	18,68	
		2014-2015	0,84	13,41	0,84	13,41	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	38 240 736,88	33,78	24 107 025,94	21,29	113 207 547,17
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	13 207 547,17
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017			0,00	0,00	3 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	38 240 736,88	38,24	24 107 025,94	24,11	100 000 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					100 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			24 107 025,94	24,11	100 000 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			1 345,00	44,83	3 000,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2017	0,10	15,97			0,63	
		2014-2016	0,30	47,90				
		2014-2015						
	% d'IAA bénéficiant d'un soutien (4.2) (%)	2014-2017						11,50
		2014-2016						
		2014-2015						
	% d'exploitations bénéficiant d'un soutien pour la transformation/commercialisation à la ferme (4.2) (%)	2014-2017						1,00
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	43 183 288,06	70,38	14 890 550,77	24,27	61 353 773,58	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 422 414,04	57,48	3 462 166,03	36,70	9 433 962,26	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			0,00	0,00	300,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	37 760 874,02	85,10	11 428 384,74	25,76	44 372 641,51	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					147 918 239,00	
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			26,00	6,50	400,00	
M04.2								
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	7 547 169,81	

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017			3,12	176,11	1,77	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017				3,22	70,75	4,55
		2014-2016						
		2014-2015				0,01	0,22	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2017				3,87	42,57	9,09
		2014-2016						
		2014-2015				18,42	202,64	
	% surface forestière concernée par les contrats Natura 2000 forestiers (%)	2014-2017						8,00
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	688 647 141,29	54,74	537 429 920,86	42,72	1 257 991 325,08	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	265 688,30	14,08	122 701,28	6,50	1 886 792,45	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			15,00	7,50	200,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 032 980,61	44,46	1 473 410,19	13,02	11 320 754,72	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	100,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	25 138 352,58	27,70	3 194 978,92	3,52	90 761 736,00	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			22 017,74	9,52	231 300,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 955 788,99	10,85	9 955 788,99	10,85	91 744 457,33	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			56 425,34	141,06	40 000,00	
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					40 000,00	
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	188 679,25	
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	648 254 330,81	61,04	522 683 041,48	49,21	1 062 088 905,33	
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			2 576 825,28	266,96	965 234,00	
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					1 564 336,00	

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2017			0,11	2,20	5,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 682 476,07	7,78	306 968,06	0,65	47 320 754,72
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 682 476,07	7,78	306 968,06	0,65	47 320 754,72
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					47 320 754,72
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			213,00	2,13	10 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			1,00	2,50	40,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2017			0,05	18,78	0,27
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	22 526 793,70	82,25	3 255 230,34	11,89	27 387 355,88
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	8 612,06	0,46	0,00	0,00	1 886 792,45
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	943 396,23
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017			0,00	0,00	450,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 886 792,45
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017			0,00	0,00	450,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 151 264,54	72,62	1 112 695,51	25,64	4 339 622,64
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	18 545 447,24	106,66	2 019 300,12	11,61	17 387 355,89
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			103 252,64	13,68	754 716,98
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			26,00	2,60	1 000,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			330 667,33	24,86	1 330 188,68
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	269 811,33
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			1 142 380,15	10,78	10 599 998,30
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			12,00	3,20	375,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			443 000,00	9,99	4 432 640,60
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	821 469,86	43,54	123 234,71	6,53	1 886 792,45

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2017					60,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						0,00
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2017				97,96	108,74	90,08
		2014-2016				97,96	108,74	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	25 891 087,11	19,55	3 946 137,10	2,98	132 462 397,08	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	7 252 905,57	42,71	2 895 820,79	17,05	16 981 132,08	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			125,00	8,33	1 500,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	18 638 181,54	16,14	1 050 316,31	0,91	115 481 265,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2017			1 631 112,00	108,74	1 500 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2017			22,00	95,65	23,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			82 100,32	9,85	833 333,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			451 036,56	0,45	100 431 265,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	916 667,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			517 179,43	3,89	13 300 000,00	

Domaine prioritaire 6C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2017					35,67
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	69 080 000,13
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	69 080 000,13
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017			0,00	0,00	594 000,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	8,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
-----------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-----------------------------------	--------------------------	-----------------	---------------------	-------------------